### ÉBAUCHE DE DISCUSSION COALITION UNCAC

# Guide sur la transparence et la participation au sein du mécanisme d'examen de la CNUCC

La transparence et la participation de la société civile sont essentielles à l'efficacité du mécanisme d'examen de la CNUCC. Plusieurs organismes internationaux et forums ont souligné l'importance pour la lutte contre la corruption de respecter ses propres principes, nécessitant l'implication de toutes les parties prenantes (à la fois à l'intérieur et à l'extérieur des gouvernements) pour en garantir la réussite.

Une procédure ouverte et inclusive peut apporter des informations et des compétences techniques supplémentaires aux discussions, préserver la légitimité et la responsabilité de la procédure et garantir le respect des législations internationales relatives aux droits de l'homme, ainsi que des engagements et des principes contenus dans la CNUCC.

Depuis l'adoption du mécanisme d'examen de la CNUCC en 2009, il y a eu de nombreux exemples positifs à travers le monde sur la façon de mener le processus d'examen dans les pays. Certains pays ont ouvert la voie de façon proactive en publiant leurs listes d'auto-évaluation et l'intégralité de leurs rapports de pays, tandis que d'autres ont sollicité l'opinion de la société civile à différentes étapes du processus d'examen et encouragé son implication à l'échelle mondiale.

Cette ébauche de guide s'inspire des pratiques positives des premier et second cycles des examens CNUCC ainsi que des lois internationales applicables. Il identifie les différentes étapes concrètes que les États parties peuvent suivre au cours du processus d'examen pour garantir sa transparence et son inclusivité, et par conséquent, sa solidité, sa légitimité et son efficacité.

Veuillez envoyer vos commentaires ou questions concernant ce guide à info@uncaccoalition.org.

	Préparation	Auto-évaluation	Examen par les pairs (dialogue et visite sur place)	Rapport	Suivi	Principes directeurs
PARTICIPA- TION  (de la consultation au dialogue et partenariat)	Garantir une allocation adéquate des ressources pour permettre une procédure transparente et inclusive.  Rechercher quels acteurs non étatiques travaillent sur la lutte contre la corruption, la transparence et les problèmes démocratiques dans le pays et les inviter à participer au processus d'examen. Les acteurs non étatiques impliqués devraient comprendre des représentants des organisations de la société civile (OSC), le secteur privé, les associations professionnelles, le milieu universitaire et la presse.  Former une équipe consultative multipartite ou un groupe de planification conjoint à consulter pour organiser l'examen de l'application.  Envisager des opportunités de sensibilisation et de renforcement des capacités pour faciliter la participation.	Inviter les représentants des OSC et d'autres acteurs non étatiques à contribuer à l'auto- évaluation.  Organiser un ou plusieurs ateliers pour les parties prenantes à l'échelon national pour obtenir leur opinion concernant l'auto- évaluation et sensibiliser au sujet du processus d'examen.  Si le temps et les ressources du gouvernement ou de la société civile ne permettent pas d'effectuer les étapes susmentionnées, solliciter l'avis de la société civile sur une ébauche de l'auto- évaluation qui sera prise en compte dans la version définitive.	Inclure les acteurs non étatiques dès que possible dans les discussions et les réunions avec l'équipe d'examinateurs, y compris dans toutes les réunions au cours de la visite sur place.  Encourager les soumissions écrites des acteurs non étatiques à l'équipe d'examinateurs, fournissant des évaluations de l'application gouvernementale et des pistes d'amélioration.	Inviter les acteurs non étatiques à donner leur avis concernant le processus d'approbation des rapports de pays.  Inclure des informations détaillées sur la conduite du processus d'examen dans le rapport d'examen.	Organiser une discussion des parties prenantes et des réunions afin d'élaborer un plan d'action de suivi pour appliquer les recommandations de l'examen.  Offrir des possibilités à la société civile de commenter les rapports de progression du gouvernement et de présenter leurs propres rapports de surveillance au gouvernement.	Inclusivité – faire des efforts pour impliquer le plus grand nombre de parties prenantes possible, y compris les groupes marginalisés et à risque.  Capacité – le cas échéant, former et encourager les parties prenantes à participer au processus.  Délai – prévoir suffisamment de temps pour que les parties prenantes soumettent leurs commentaires et contributions, et pour la prise en compte de ces contributions.  Réactivité – expliquer comment la contribution des parties prenantes est évaluée et intégrée aux décisions.  Attribution des ressources – prévoir des ressources adéquates pour recueillir et traiter les contributions des parties prenantes.  Indépendance – permettre à la société civile de rester indépendante, garantir le droit de faire campagne et d'agir, quelles que soient leurs opinions et relations avec le gouvernement.

	Préparation	Auto- évaluation	Examen par les pairs	Rapport	Suivi	Principes directeurs
TRANSPARENCE (Publication active et échange d'informations)	Publier et mettre à jour des informations détaillées sur le prochain examen (par exemple dans une rubrique sur le site Internet du ministère compétent) comprenant :  - Le processus d'examen de la CNUCC, sa méthodologie et son calendrier; - Les coordonnées du coordinateur gouvernemental pour le processus (point focal); - Les critères de qualification pour la participation d'acteurs non étatiques et les points d'entrée principaux des contributions.  Permettre aux parties prenantes intéressées de rester informées tout au long du processus d'examen, par exemple par le biais d'une newsletter par e-mail.	Publier la liste d'auto-évaluation remplie sur le site Internet du gouvernement dès qu'elle est disponible et avant le début de la phase d'examen par les pairs.  Accepter de publier l'auto-évaluation sur le site Internet de l'ONUDC.  Informer le public de l'achèvement de l'auto-évaluation par les voies appropriées et informer les parties prenantes qui ont participé au processus ou manifesté un intérêt pour ce dernier.	Encourager les équipes d'examen composées d'experts à visiter le pays examiné.  Programmer la visite de façon à laisser suffisamment de temps aux parties prenantes pour se préparer.  Médiatiser la visite avec un calendrier évènementiel et la composition de l'équipe d'examinateurs sur le site Internet du gouvernement.  Demander la permission aux examinateurs de publier leurs coordonnées ou mettre en place un mécanisme permettant aux parties prenantes de leur soumettre leurs contributions écrites.	Veiller à publier les résultats de l'examen du pays sur le site Internet du gouvernement, y compris le rapport de pays dans son intégralité, dans la langue originale et dans les langues officielles du pays.  Consentir à la publication du rapport de pays intégral sur le site Internet de l'ONUDC.  Communiquer activement sur la publication du rapport auprès des parties prenantes et du public. Fournir le rapport au Parlement et à la presse.	Informer régulièrement des progrès concernant les recommandations de l'examen du pays, publier des rapports sur un site Internet gouvernemental prévu à cet effet et soumettre des rapports sur les progrès effectués à l'ONUDC.  Publier des informations sur les possibilités pour les acteurs non étatiques de donner leur avis sur les rapports de progression.	Accessibilité – veiller à ce que la publication soit accessible en ligne et compréhensible pour toutes les parties prenantes et, le cas échéant, traiter les problèmes de géographie, de langue et de fracture numérique.  Ouverture – veiller à ce que les documents et données soient publiés et accessibles en ligne dans des formats ouverts et facilement accessibles sur un seul site Internet du gouvernement.  Ponctualité – veiller à ce que la publication soit faite suffisamment tôt pour permettre une surveillance et une participation au processus significatives. Même si le calendrier évolue, il est primordial de donner un préavis suffisant aux parties prenantes.  Exactitude – garantir que les informations fournies sont pertinentes et à jour.

## Conférence des États Parties & Organes Subsidiaires

### **Participation**

## (de la consultation au dialogue et partenariat)

#### États signataires :

Confirmer que, conformément aux règles de procédure 2 et 17 de la Conférence des États Parties (CEP), les acteurs non étatiques sont autorisés à participer à tous les organes subsidiaires de la Conférence en tant qu'observateurs, y compris au Groupe d'examen de l'application et tous les groupes de travail de la CNUCC.

Accepter d'inclure les représentants de la société civile dans les délégations nationales.

Soutenir les initiatives visant à élargir l'espace civique dans les forums CNUCC et mettre fin aux pratiques excluant les représentants des OSC d'une CEP à la demande injustifiée de gouvernements dont l'identité n'est pas divulguée.

Garantir un budget suffisant pour le Mécanisme d'examen de l'application, y compris pour permettre à une équipe d'experts de visiter le pays et de rencontrer les parties prenantes.

Charger l'ONUDC de prévoir régulièrement une conférence des parties prenantes de la CNUCC avant la CEP pour échanger leurs expériences concernant l'application de la CNUCC.

En s'inspirant de l'expérience des organes de traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, mandater la création d'un mécanisme de signalement sûr, permettant aux particuliers et aux personnes morales d'échanger des informations en toute sécurité avec les Nations unies sur les problèmes de corruption couverts par la CNUCC, notamment sur la grande corruption.

## **Transparence**

## États signataires :

## (Publication proactive)

Encourager un processus d'examen continu avec des seuils minimums de transparence plus élevés et la participation de la société civile, ainsi que la création d'un mécanisme de suivi des examens précédents.

#### ONUDC:

Publier la liste des points focaux gouvernementaux de la CNUCC en ligne et ajouter toutes les informations concernant les examens, y compris si les pays ont autorisé une visite du pays, le calendrier des visites, les membres des équipes d'examen par les pairs et le statut actuel de l'examen.